



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Ouverture des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2025**Délibération n° 24 12 03**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

Absent : Monsieur Jean-Marc Rancurel

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Considérant qu'à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, soit les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, complétées des dépenses inscrites dans les décisions modificatives,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président chargé des finances, propose à l'assemblée délibérante d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 sur la base des enveloppes financières suivantes :

Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total 2024	Mandatement maximum 2025 jusqu'au vote du BP
20	343 124,40 €	-55 400,00 €	287 724,40 €	71 931,10 €
204	698 298,29 €	120 000,00 €	818 298,29 €	204 574,57 €
21	3 216 577,31 €	-394 400,00 €	2 822 177,31 €	705 544,33 €
13	0	64 100,00 €	64 100,00 €	16 025,00 €
27	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €
TOTAL	4 260 000,00 €	-265 700,00 €	3 994 300,00 €	998 575,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Décide** de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, soit 998 575,00 € jusqu'à l'adoption du budget 2025 répartis comme suit :

- Chapitre 20 : 71 931,10 €
- Chapitre 204 : 204 574,57 €
- Chapitre 21 : 705 544,33 €
- Chapitre 23 : 16 025,00 €
- Chapitre 27 : 500,00 €

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. DRAGONI



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

